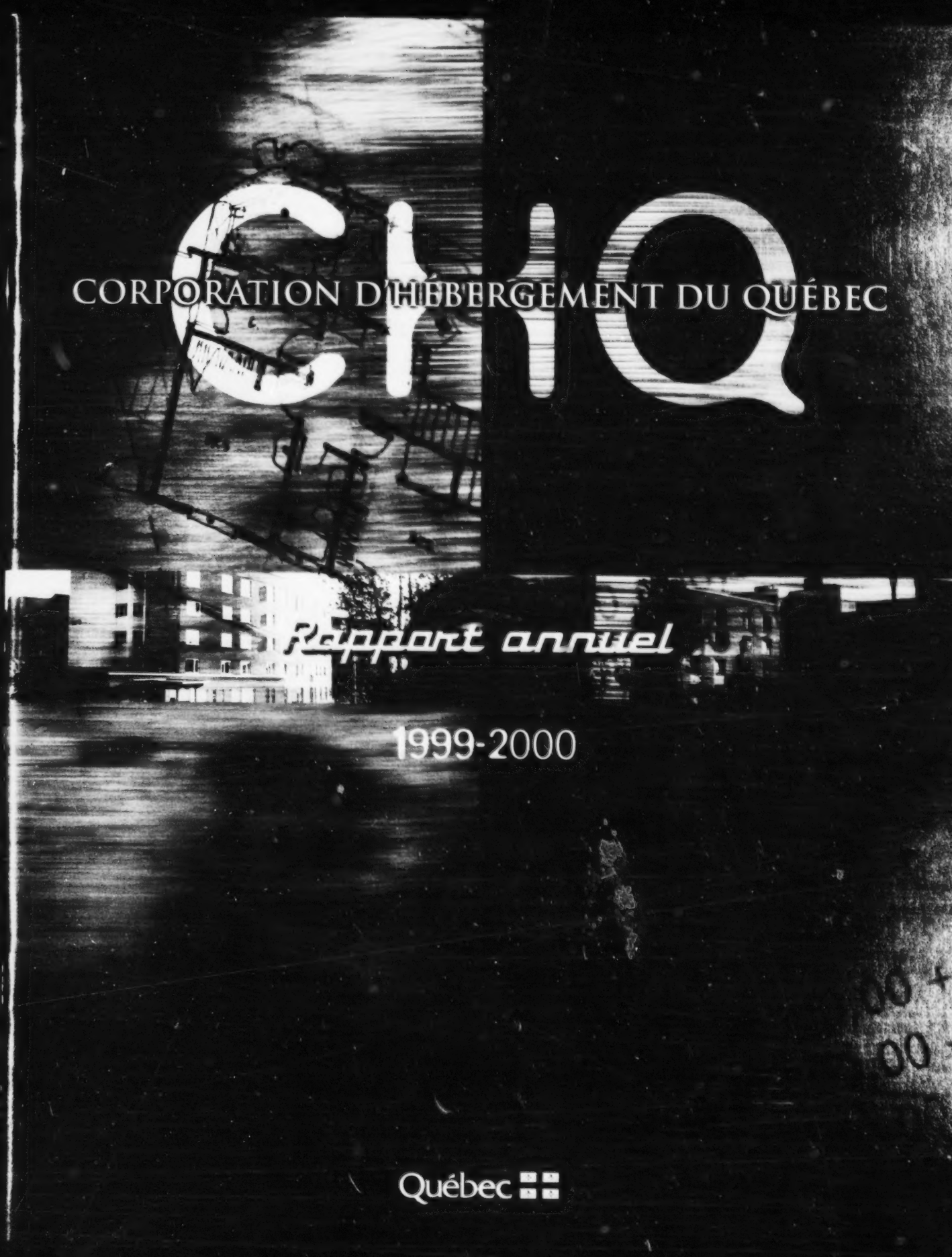
CHQ
CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC
Rapport annuel
1999-2000
Québec

101-01300/

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

Rapport annuel

Photos page couverture

Gauche CHSLD - de la Côte Boisée inc.
CHSLD - 128 lits
Terrebonne

Droite CLSC et CHSLD du Marigot
Centre d'accueil Idola Saint-Jean
CHSLD - 96 lits et CLSC
Laval

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2000
Bibliothèque nationale du Canada, 2000

Tous droits réservés pour tous pays.
Reproduction par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans autorisation de la Corporation d'hébergement du Québec.

© Gouvernement du Québec

Table des matières

- Lettre au Président de l'Assemblée nationale 4
- Lettre à la Ministre de la Santé et des Services sociaux 5
- Message du Président-directeur général 6
- Conseil d'administration 9
- Profil de la CHQ 10
- Faits saillants 11
- Projets 13
  - Projets en cours de réalisation en 1999-2000 13
    - Propriétés CHQ 13
    - Propriétés d'établissements 13-14
  - Projets en cours d'étude en 1999-2000 15
    - Propriétés CHQ 15-16
    - Propriétés d'établissements 16-17
  - Projets livrés en cours d'année 18
    - Propriétés CHQ 18-21
    - Propriétés d'établissements 22-23
- Rapport de la direction 24
- Rapport du vérificateur 25
- États financiers 26-40

Lettre au Président de l'Assemblée nationale

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous présenter le Rapport d'activités 1999-2000 de la Corporation d'hébergement du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre,

Pauline Marois

Lettre à la Ministre de la Santé et des Services sociaux

Madame Pauline Marois
Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1S 2M1

Madame la Ministre,

Il me fait plaisir de vous déposer le Rapport d'activités 1999-2000 de la Corporation d'hébergement du Québec.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président-directeur général,

Michel Salvas

Message du Président-directeur général

Une année charnière

Après 25 ans d'existence comme organisme à but non lucratif reconnu selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S-4.2), la Corporation d'hébergement du Québec a amorcé en 1999 un virage en vue de se transformer en entreprise publique. En effet, le 17 juin 1999, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec (1999, c.34) visant à la transformer en société commerciale. Cette restructuration était rendue nécessaire, d'une part pour rendre la CHQ conforme aux principes de la réforme comptable du gouvernement du Québec et, d'autre part, pour créer un organisme dédié au secteur de la santé et des services sociaux en matière d'immobilisations et de financement. Le premier décembre 1999, l'entrée en vigueur de la loi constitutive de la CHQ transforma la Corporation en personne morale à fonds social, mandataire de l'État québécois.

La nouvelle mission de la CHQ

La nouvelle mission de la CHQ consiste à offrir aux intervenants du secteur sociosanitaire, des services d'expertise technique et financière ainsi que le financement nécessaire à la construction, à l'entretien, à la gestion et à l'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures requis dans ces domaines, moyennant considération et dans un objectif d'autofinancement dont les revenus doivent dorénavant provenir de l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement.

La CHQ a aussi pour mission de détenir, d'acquérir, d'administrer et de louer des immeubles et des biens qui seront utilisés par un établissement ou une régie régionale de la santé et des services sociaux.

La transition

Tout en poursuivant la gestion des mandats et dossiers qui lui ont été confiés eu égard à la planification et à la réalisation de nombreux projets d'immobilisation et de leur financement, une démarche de restructuration a été amorcée dès la sanction de la loi afin d'actualiser la transformation requise, en harmonie avec la continuité.

Les activités se déroulèrent en deux phases principales, soit la mise en place de la loi constitutive et la transformation de la CHQ. Jusqu'au 1er décembre 1999, les activités ont porté essentiellement sur l'élaboration du plan d'affaires, la planification financière, ainsi que sur la négociation et le partage des responsabilités des activités et des ressources avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

La seconde phase consistait proprement dit à transformer la Corporation. Des mécanismes facilitant la continuité des services offerts par la CHQ ont été mis en place afin d'assurer une transition harmonieuse auprès de nos clients, nos partenaires et nos créanciers. L'adoption du règlement de régie interne a représenté la pièce maîtresse assurant un mode de fonctionnement harmonieux s'inscrivant dans la continuité. L'élaboration du plan d'effectifs, la préparation du plan d'organisation et le développement d'un concept de guichet unique dédié à bien desservir notre clientèle et nos partenaires furent les premiers jalons posés en ce qui regarde la restructuration. Le 15 décembre, un nouveau conseil d'administration, représentatif des secteurs de la santé et des services sociaux, des milieux financier et économique, est venu prendre la gouverne de la nouvelle CHQ. Le transfert

des responsabilités de l'ancien conseil d'administration vers le nouveau s'est accompli de façon cohérente et sans difficulté.

Tout a donc été mis en œuvre pour que le 1er avril 2000 constitue la date de mise en opération de l'ensemble des activités de la nouvelle CHQ. À cet égard, le 29 mars 2000, le ministère de la Santé et des Services sociaux avait transféré ses activités relatives aux immobilisations et au financement vers la CHQ, conformément au décret gouvernemental et au protocole intervenu entre les deux organismes.

Les activités régulières

Sur le plan des immobilisations, la Corporation a reçu des mandats évalués à 400,3 M$, référant à 37 projets, dont 23 représentent un investissement de l'ordre de 387,7 M$. Plusieurs de ces projets s'inscrivent dans les priorités de la ministre de la Santé et des Services sociaux en matière de développement des services ambulatoires, des urgences, des services en radio-oncologie et des blocs opératoires. L'ampleur et l'importance de certains projets méritent d'être notées : le Centre de services ambulatoires du sud de Lanaudière (153,1 M$), l'Hôpital général du Lakeshore (65,3 M$), le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (51,9 M$) et la reconstruction des unités de l'Hôtel-Dieu de Roberval, suite à l'incendie, un projet estimé à 28 M$.

Durant la même période, la CHQ a finalisé et livré au réseau de la santé et des services sociaux 37 projets immobiliers, le tout estimé à 328,5 M$.

De plus, après autorisation par le gouvernement, la CHQ a posé les premiers jalons devant initier la réalisation de deux centres hospitaliers universitaires à Montréal, soit le Centre hospitalier de l'Université de Montréal et le prochain Centre universitaire de santé McGill, en imposant deux réserves foncières pour fins publiques en vue de la construction de ces futurs établissements.

Au plan financier

Cette année, la CHQ présente pour la dernière fois ses états financiers selon la pratique comptable de ses anciens statuts. Nous avons entamé la révision des conventions comptables de telle sorte que, dès l'an prochain, nos états financiers seront présentés selon les principes comptables généralement reconnus pour une entreprise publique à fonds social.

Par ailleurs, nous avons procédé à la révision du mode de financement des activités de la CHQ de façon à ce que les mesures d'autofinancement soient mises en place à compter de l'exercice 2000-2001. À cet effet, une révision en profondeur des ententes contractuelles a été entreprise afin de permettre à la CHQ de poursuivre désormais sa mission sans l'apport des subventions gouvernementales.

Parallèlement, les activités de financement ont suivi leur cours au même rythme que les années précédentes. En terme de gestion du financement à long terme, près de 75 mandats de financement ont été transmis au ministère des Finances pour la réalisation des emprunts. Sur ce nombre, environ 80 % des mandats, d'une valeur de près de 300 millions de dollars, ont été gérés pour le compte des établissements.

En ce qui concerne le financement à court terme, on compte près de 1,3 milliard de dollars d'emprunts au 31 mars 2000, dont environ 610 millions de dollars pour les projets de construction en cours de réalisation.

Sur le plan budgétaire, un premier budget d'opération a été élaboré sur la base de la nouvelle structure de financement de la CHQ.

Rappelons enfin que le conseil d'administration, ancien et nouveau, a assumé ses responsabilités en surveillant la façon dont la direction s'est acquittée de ses tâches en matière de gestion et d'information financière et qu'il en a approuvé les états financiers pour l'année 1999-2000.

Le passage à l'an 2000

Afin de pallier aux répercussions éventuelles sur les systèmes ayant une incidence sur la CHQ du passage à l'an 2000, la Corporation avait mis en place un plan de correction visant à remédier aux inquiétudes soulevées à cet égard. Aucune incidence n'a été rapportée à ce sujet, ce qui renforce la justesse des précautions prises par la CHQ envers ses systèmes mais également envers les tiers avec lesquels elle transige.

Une perspective de service et de qualité

La Corporation entend poursuivre le virage opérationnel qu'elle a entrepris, dans la perspective d'une société dédiée à sa clientèle et à la saine gestion des mandats et responsabilités qui lui sont confiés par le gouvernement. Pour ce faire, la CHQ entend étendre l'application de ses valeurs, préciser ses stratégies et développer des pistes novatrices de services et de relations avec sa clientèle et ses partenaires, le tout selon des standards élevés de qualité et des objectifs de résultats bien définis.

La Corporation d'hébergement du Québec est préoccupée par la qualité de tous les aspects reliés aux services qu'elle entend offrir à sa clientèle et, également, par la rigueur des processus des opérations contractuelles ainsi que de gestion et de contrôle des finances publiques dont elle a la charge et la responsabilité.

La CHQ est un organisme public qui investit dans le patrimoine sociosanitaire du Québec. Elle entend livrer des produits qui enrichiront ce patrimoine, tout en assurant la qualité de la prestation des services dédiés aux Québécoises et aux Québécois.

Le Président-directeur général,

Michel Salvas

Ministre responsable de la CHQ

La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, madame Pauline Marois, est la ministre responsable de la Corporation d'hébergement du Québec.

Conseil d'administration

LA CHQ, ENTREPRISE PUBLIQUE À FONDS SOCIAL

DEPUIS LE 15 DÉCEMBRE 1999

Santé et Services sociaux

Madame Michèle Auclair
Directrice générale de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval

Monsieur Claude Desjardins
Villa Médica
Montréal
Vice-président du Conseil d'administration

Madame France Larin
Directeure générale
Les CHSLD de Longueuil

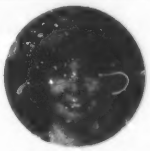

Madame Louise Montreuil
Directrice générale adjointe
Services à la population
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Milieu financier

Monsieur Luc Bordeleau
Vice-président
Banque Nationale
Rimouski

Madame Diane Déry
Directrice générale
Centre financier aux Entreprises
Caisses Desjardins des Hautes-Marées
Sainte-Foy
(à compter du 5 avril 2000)

Milieu économique

Monsieur Gilles Dufour
Président des opérations
Casiloc inc.
Montréal

Président-directeur général

Monsieur Michel Salvas
Président du Conseil d'administration

Secrétaire corporatif

Maître Claude Gilbert

Comité exécutif

Monsieur Luc Bordeleau
Monsieur Claude Desjardins
Monsieur Michel Salvas

Comité de vérification

Madame France Larin
Madame Louise Montreuil
Monsieur Michel Salvas

LA CHQ

DU 1ER AVRIL AU 14 DÉCEMBRE 1999

Monsieur Michel Salvas
Président

Monsieur Denis Lafrenière
Secrétaire-trésorier

Monsieur Herman Bigras
Directeur général de la Construction

Monsieur Serge Thibault
Directeur des Affaires immobilières

Monsieur Hung Do
Administrateur

Profil de la CHQ

Sa constitution

La Corporation d'hébergement du Québec, constituée le 10 septembre 1974 par lettres patentes délivrées en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c.38) est devenue une personne morale à fonds social aux termes de la Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec (1999, c.34) adoptée le 17 juin 1999.

La date d'entrée en vigueur des dispositions de la loi a été fixée au 1er décembre 1999, par le décret numéro 1323-99 adopté à la même date. La presque totalité des articles de cette loi est entrée en vigueur à la date du décret, les derniers articles ayant eu force de loi le 1er avril 2000.

La Corporation est un mandataire de l'État et ses biens font partie du domaine public. Les actions de la Corporation sont attribuées au ministre des Finances et la ministre de la Santé et des Services sociaux est responsable de l'application de sa loi constitutive.

Sa mission

La mission de la CHQ consiste à offrir aux intervenants du secteur sociosanitaire, des services d'expertise technique et financière ainsi que le financement nécessaire à la construction, à l'entretien, à la gestion et à l'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures requis dans ces domaines, moyennant considération et dans un objectif d'autofinancement dont les revenus doivent dorénavant provenir de l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement.

La CHQ a aussi pour mission de détenir, d'acquérir, d'administrer et de louer des immeubles et des biens qui seront utilisés par un établissement ou une régie régionale de la santé et des services sociaux.

Pour ce faire, la Corporation assure l'exécution, à titre de maître d'œuvre, de projets que lui confie la ministre de la Santé et des Services sociaux et voit au financement à court et à long terme, des activités relatives aux immobilisations et à la gestion et l'acquisition d'équipements, au profit du secteur de la santé et des services sociaux.

Ses valeurs

La Corporation d'hébergement du Québec appuie l'ensemble de ses actions sur des valeurs qui réfèrent à la satisfaction de la clientèle, à la saine gestion des fonds publics, à l'éthique et à l'autonomie.

En matière de satisfaction de la clientèle, la CHQ entend optimiser les services en privilégiant la transparence dans ses relations, en assurant le professionnalisme de ses ressources humaines, en facilitant le développement de l'expertise et de la connaissance dans les champs de compétence qui sont ceux de la CHQ, en respectant les délais dans le traitement des mandats et dossiers qui lui sont confiés et, également, en favorisant l'utilisation du guichet unique.

Quant à la saine gestion des fonds publics, la CHQ vise à maximiser l'atteinte des objectifs poursuivis par la Corporation et le gouvernement sur le plan économique ainsi que la valeur des retombées économiques.

Sur le plan de l'éthique, la CHQ entend assurer la transparence dans la gestion des processus d'octroi des contrats et renforcer l'intégrité et la confidentialité envers la clientèle, ses partenaires et ses employés.

Enfin, la CHQ entend valoriser la prise de décision et l'imputabilité des employés dans leurs mandats.

Faits saillants

Des projets d'immobilisation qui répondent aux priorités ministérielles

Plusieurs mandats relativement aux immobilisations et au financement que la CHQ a initiés au cours du dernier exercice l'ont été en réponse aux priorités ministérielles en matière de services ambulatoires, d'urgences, de services en radio-oncologie et de blocs opératoires. Parmi ces mandats, la Corporation a entrepris les études de plusieurs projets dont celui d'un centre mère-enfant dans la région de Québec, de trois centres de services ambulatoires dans la région de Montréal, soit l'Hôpital du Sacré-Cœur, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, et l'Hôtel-Dieu du CHUM, auxquels s'ajoute celui de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean au Centre hospitalier de Jonquière.

Dans le cadre de la mise à jour des services en radio-oncologie, l'Hôtel-Dieu de Québec/CHUQ, l'Hôpital Notre-Dame/CHUM et le Centre universitaire de santé McGill ont bénéficié de projets visant l'installation d'équipements ultra spécialisés.

D'autres mandats d'envergure ont retenu l'attention de la CHQ. En plus du Centre de services ambulatoires du sud de Lanaudière à Lachenaie, un projet de 153,1 M$, du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (51,9 M$) et de l'Hôpital général du Lakeshore, évalué à 65,3 M$, notons ceux du CLSC Le Partage des Eaux, à Rouyn-Noranda, estimé à 4,9 M$ et du CLSC - Centre de santé des Sept Rivières, à Port-Cartier, d'une valeur de 12,5 M$.

Rappelons que la CHQ a reçu des mandats visant 37 projets, d'une valeur de plus de 400 M$. Parmi ceux-ci, 23 sont de nouveaux projets, estimés au total à plus de 387 M$. Ces mandats se partagent entre des établissements dont la CHQ est propriétaire et d'autres qui sont la propriété des établissements initiateurs.

Durant la même période, la CHQ a aussi livré 37 projets immobiliers. Parmi ceux-ci, 11 CHSLD privés conventionnés ont été complétés dans les régions des Laurentides, Lanaudière, Laval, Outaouais et Montérégie, et ce, dans les délais prescrits et selon les budgets consentis par le gouvernement. Parmi les autres réalisations livrées en cours d'année, citons le CHSLD-CLSC Saint-Laurent, à Ville Saint-Laurent; le CLSC Sainte-Rose de Laval et le CLSC et CHSLD du Marigot, à Laval; l'agrandissement et les rénovations du Pavillon Le Royer, à Baie-Comeau, et le Centre hospitalier Beauce-Etchemin, à Saint-Georges.

Les activités de financement

En cours d'année, la CHQ a initié les mesures devant permettre la mise en opération de la réforme comptable du gouvernement et la transformation de la CHQ. En devenant une entreprise publique, la Corporation doit maintenant faire face à ses obligations par ses propres revenus, lesquels proviendront dorénavant de la tarification de ses services auprès de ses clients.

Dans cette perspective, tous les efforts ont été fournis en vue de développer des formules d'autofinancement respectant les objectifs de la réforme comptable et permettant d'honorer les engagements financiers de la CHQ, notamment en ce qui concerne les quelques 2,525 milliards de dollars de dette dont elle est responsable. Cela aura comme conséquence de remplacer le poste « subvention du gouvernement du Québec » par des revenus de loyers et d'intérêts relatifs aux baux et prêts, respectivement contractés avec des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et des régies régionales.

Par ailleurs, pour supporter le réseau dans ses opérations d'investissement, la CHQ a réalisé au cours de la période impliquée, un volume de financement de 550 M$, soit un montant équivalent à celui des années antérieures, dont 485 M$ pour son propre compte. De cette somme, environ 230 millions de dollars ont été affectés au financement et refinancement d'actifs immobiliers qui sont sa propriété, alors que 255 millions de dollars ont servi au refinancement de la dette issue de projets de construction, de réfection et d'acquisition de mobilier et d'équipements des établissements du réseau sociosanitaire.

En ce qui a trait au financement à court terme, la CHQ a accordé environ 500 prêts ou marges de crédit aux régies régionales et établissements du réseau.

Quant à l'ensemble des activités de financement à court terme de la CHQ, elles ont généré des emprunts mensuels variant entre 1,3 milliard et 1,7 milliard de dollars.

Pro en cours réalisation en 1999-2000

PROPRIÉTÉS CHQ

AYLMER

PAVILLON DU PARC INC.
CENTRE MGR-GROULX
Centre de jour — 1 272 000 $

LACHENAIE

CENTRE DE SERVICES AMBULATOIRES DU SUD DE LANAUDIÈRE
Construction d'un centre ambulatoire — 153 100 000 $

MONTRÉAL

RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT
DU 3950, RUE BELLECHASSE
Relocalisation du CHSLD Bourget dans les espaces de l'ex-hôpital Bellechasse — 8 972 000 $

POINTE-CLAIRE

HÔPITAL GÉNÉRAL DU LAKESHORE
Agrandissement, rénovation et centre ambulatoire — 65 333 000 $

ROBERVAL

HÔTEL-DIEU DE ROBERVAL
Reconstruction des unités en lien avec l'incendie — 28 000 000 $

TROIS-RIVIÈRES

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE TROIS-RIVIÈRES
PAVILLON SAINTE-MARIE
Regroupement des activités du CHRTR sur le site Sainte-Marie — 51 900 000 $

PROPRIÉTÉS D'ÉTABLISSEMENTS

AYLMER

PAVILLON DU PARC INC.
CENTRE MGR-GROULX
Réaménagement – phases I et II — 3 091 000 $

CHÂTEAUGUAY

LES CHSLD TRÈFLE D'OR
Agrandissement pour ajout de 46 lits – phase II — 3 281 000 $

CHIBOUGAMAU

CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX BAIE-JAMES
POINT DE SERVICE CHIBOUGAMAU
Réaménagement des services et ventilation – phase II — 3 612 000 $

CHICOUTIMI

COMPLEXE HOSPITALIER DE LA SAGAMIE
Réaménagement du bloc opératoire et des laboratoires — 5 000 000 $

LEBEL-SUR-QUÉVILLON

CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX BAIE-JAMES
POINT DE SERVICE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON
Réaménagements multiples — 1 793 000 $

LOUISEVILLE	
REGROUPEMENT SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX MRC MASKINONGÉ SITE DE LA RÉSIDENCE AVELLIN-DALCOURT Rapatriement des services situés au site Comtois de Louiseville	2 298 000 $
MARIA	
CENTRE HOSPITALIER BAIE-DES-CHALEURS Agrandissement pour installer le service d'imagerie médicale	2 628 000 $
MATAGAMI	
CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX BAIE-JAMES POINT DE SERVICE DE MATAGAMI Réaménagement du centre de santé	1 982 000 $
MONTRÉAL	
CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL Relocalisation de la radio-oncologie de l'Hôpital Royal-Victoria, achat et installation d'un accélérateur linéaire	12 700 000 $
CHSLD LUCILLE-TEASDALE PAVILLON J.-HENRI-CHARBONNEAU Aménagement sécuritaire de l'entrée principale	850 000 $
HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR DE MONTRÉAL Agrandissement et réaménagement du Centre de biomédecine – phase II	4 900 000 $
QUÉBEC	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE QUÉBEC PAVILLON L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC Achat et installation de deux accélérateurs linéaires	12 312 000 $
CLSC-CHSLD BASSE-VILLE-LIMOILOU-VANIER HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC Travaux de sécurité incendie et mise aux normes de la Régie du bâtiment	1 273 000 $
ROUYN-NORANDA	
CLSC LE PARTAGE DES EAUX Réaménagement du Pavillon Laramée et relocalisation du CLSC	4 950 000 $
SAINT-CHARLES-BORROMÉE	
CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE Installation de la résonance magnétique et ajout d'une 6e salle d'opération	5 370 000 $
SAINT-GEORGES	
CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE CHAUDIÈRE-APPALACHES, CENTRE VICTOR-CLOUTIER Réaménagement et intégration du CLSC de La Guadeloupe	2 385 000 $
SALLUIT	
CENTRE DE SANTÉ INUULITSIVIK DISPENSAIRE DE SALLUIT Construction d'un nouveau CLSC et de 6 unités de logement	5 996 000 $
WASWANIPI	
CONSEIL CRI DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES DISPENSAIRE DE WASWANIPI (CONSEIL CRI) Construction d'un dispensaire et de 6 logements à Waswanipi	4 750 000 $

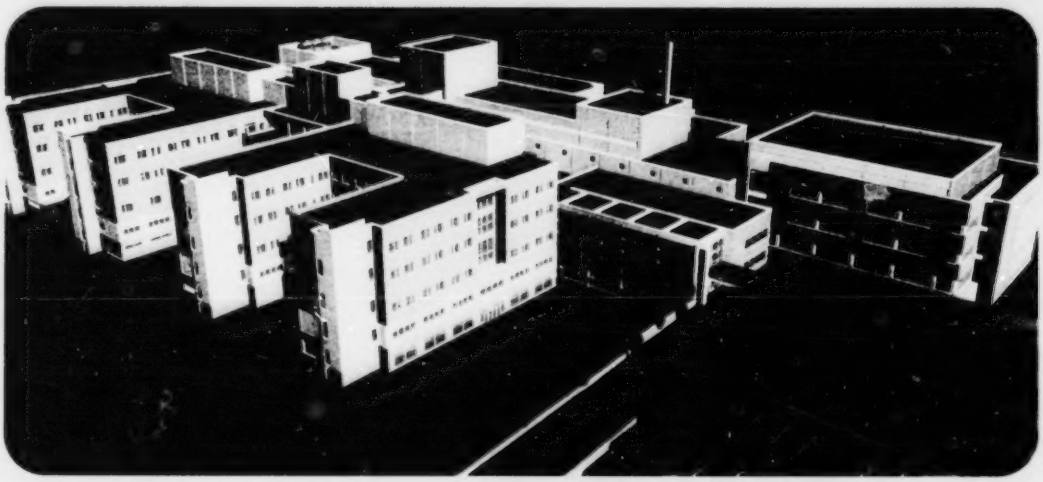

Maquette du Centre de services ambulatoires du sud de Lanaudière
LACHENAIE

Pro en cours d'étude
PROPRIÉTÉS CHQ

CHARLESBOURG

CLSC LA SOURCE
Construction d'un CHSLD 96 lits et du Point de service Nord — 14 600 000 $

CHÂTEAUGUAY

CENTRE HOSPITALIER ANNA-LABERGE
Réaménagement de l'urgence — 2 836 000 $

CHICOUTIMI

FOYER SAINT-FRANÇOIS INC.
Construction neuve de 64 lits pour relocaliser ce centre — 6 225 000 $

LACHINE

CLSC DU VIEUX LACHINE
Relocalisation de 101 lits CHSLD dans l'ex-Hôpital général Lachine — 7 000 000 $

LAC-MÉGANTIC

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET SOINS DE LONGUE DURÉE ESTRIADE
Agrandissement et réaménagement du Complexe Saint-Vincent-de-Paul — 28 306 517 $

MONTRÉAL

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL
PAVILLON ALFRED-DESROCHERS
Agrandissement et rénovation — 6 227 000 $

PORT-CARTIER

CLSC – CENTRE DE SANTÉ DES SEPT RIVIÈRES
Construction neuve — 12 580 000 $

QUÉBEC

CENTRE HOSPITALIER ST-SACREMENT INC.
Construction d'un CHSLD de128 lits — 11 980 000 $

SAINT-SIMÉON

CENTRE HOSPITALIER ST-JOSEPH DE LA MALBAIE
FOYER NOTRE-DAME DU SACRÉ-COEUR DE SAINT-SIMÉON
Agrandissement et rénovation fonctionnelle — 2 461 000 $

SAINTE-FOY

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE QUÉBEC
PAVILLON CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
Centre mère-enfant – stationnement – urgence — 57 000 000 $

SHERBROOKE

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE SHERBROOKE
PAVILLON D'YOUVILLE
Agrandissement du centre de recherche — 3 397 000 $

VANIER

CLSC-CHSLD HAUTE-VILLE-DES-RIVIÈRES
RÉSIDENCE CHRIST-ROI
Réaménagement, sécurité vétusté et incendie — 7 051 000 $

PROPRIÉTÉS D'ÉTABLISSEMENTS

CAP-DE-LA-MADELEINE

REGROUPEMENT CLOUTIER-DU-RIVAGE
HÔPITAL CLOUTIER
Agrandissement, rénovation pour fusionner l'Hôpital Cloutier et le CLSC Du Rivage — 12 284 000 $

CHANDLER

CENTRE HOSPITALIER DE CHANDLER
Rénovation fonctionnelle — 8 100 000 $

CHICOUTIMI

COMPLEXE HOSPITALIER DE LA SAGAMIE
Agrandissement et rénovation fonctionnelle de l'urgence — 2 240 000 $
Rénovation fonctionnelle de l'unité de médecine familiale — 1 200 000 $

CHISASIBI

CONSEIL CRI DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES
Construction d'un centre de réadaptation et de 4 logements — 4 096 880 $

HULL	
CENTRE HOSPITALIER DES VALLÉES DE L'OUTAOUAIS PAVILLON DE HULL Travaux de sécurité vétusté – phases I et II	8 608 000 $
JONQUIÈRE	
CENTRE HOSPITALIER DE JONQUIÈRE Centre de services ambulatoires et tomographe axial	5 000 000 $
LAC-MÉGANTIC	
CARREFOUR SANTÉ DU GRANIT (CH-CHSLD-CLSC) CENTRE HOSPITALIER LAC-MÉGANTIC Agrandissement et réaménagement de l'urgence	10 094 000 $
LA SARRE	
RÉSEAU SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DES AURORES BORÉALES CENTRE HOSPITALIER LA SARRE Agrandissement et rénovation fonctionnelle	6 575 000 $
LAVAL	
CENTRE HOSPITALIER AMBULATOIRE RÉGIONAL DE LAVAL Construction d'un centre hospitalier ambulatoire	34 900 000 $
CITÉ DE LA SANTÉ DE LAVAL Relocalisation de l'urgence	8 700 000 $
MONTRÉAL	
CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL HÔTEL-DIEU/CHUM Transition vers l'ambulatoire, stérilisation, planning familial	5 750 000 $
HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT PAV. MAISONNEUVE/PAV. MARCEL-LAMOUREUX Réaménagement et agrandissement de l'urgence	8 920 000 $
HÔPITAL SAINTE-JUSTINE Agrandissement et réaménagement de l'urgence	4 960 000 $
HÔPITAL SANTA-CABRINI Rénovation et agrandissement de l'urgence	4 970 000 $
QUÉBEC	
CENTRE HOSPITALIER AFFILIÉ UNIVERSITAIRE DE QUÉBEC PAVILLON ENFANT-JÉSUS Rénovation pour la relocalisation de l'unité des grands brûlés du Pavillon Saint-Sacrement	3 068 000 $
Réaménagement de l'urgence	5 400 000 $
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE QUÉBEC PAVILLON SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE Rénovation et agrandissement de l'urgence	8 400 000 $
HÔPITAL LAVAL Ajout d'une salle de chirurgie cardiaque et d'une salle en hémodynamie	5 912 000 $

Pro livrés d'année

PROPRIÉTÉS CHQ

L'Orchidée Blanche - CHSLD
CHSLD de 128 lits
LAVAL

BROSSARD

CHSLD VIGI BROSSARD
Construction d'un CHSLD de 64 lits — 7 615 000 $

DEUX-MONTAGNES

CHSLD DEUX-MONTAGNES INC.
Construction d'un CHSLD de 64 lits — 7 410 000 $

GATINEAU

CHSLD CHAMPLAIN-GATINEAU
Construction d'un CHSLD de 96 lits — 10 023 000 $

CHSLD VIGI DE L'OUTAOUAIS
Construction d'un CHSLD de 96 lits — 10 218 000 $

LAVAL

CLSC ET CHSLD DU MARIGOT
CENTRE D'ACCUEIL IDOLA SAINT-JEAN
Construction d'un CHSLD de 96 lits et agrandissement du CLSC — 13 679 000 $

CLSC SAINTE-ROSE DE LAVAL
Construction d'un CHSLD de 96 lits et agrandissement du CLSC — 15 422 000 $

LAVAL

L'ORCHIDÉE BLANCHE CHSLD
Construction d'un CHSLD de 128 lits — 11 551 000 $

LES CHSLD LAVAL
RÉSIDENCE FERNAND-LAROCQUE
Rénovation fonctionnelle et agrandissement — 6 224 000 $

LONGUEUIL

RÉGIE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE
Relocalisation de la Direction de la santé publique — 7 435 000 $

CHSLD LONGUEUIL
CHSLD CHEVALIER DE LÉVIS
Réaménagement et agrandissement du CHSLD pour ajout de 15 lits — 4 730 000 $

MASCOUCHE

CHSLD VIGI YVES-BLAIS
Construction d'un CHSLD de 96 lits — 10 383 000 $

MONTRÉAL

CENTRE D'ACCUEIL FATHER DOWD –
FATHER DOWD HOME
Agrandissement et rénovation fonctionnelle — 6 043 000 $

CLSC – CHSLD POINTE-AUX-TREMBLES/
MONTRÉAL-EST
CA-CLSD J.-OCTAVE ROUSSIN
Rénovation fonctionnelle et vétusté — 6 960 000 $

PASBÉBIAC

CLSC – CHSLD BAIE-DES-CHALEURS
CENTRE D'HÉBERGEMENT
Rénovation fonctionnelle et
sécurité vétusté — 2 482 000 $

CHSLD Vigi Yves-Blais
CHSLD de 96 lits
MASCOUCHE

SAINT-CONSTANT

CHSLD JEAN-LOUIS-LAPIERRE
Construction d'un CHSLD de 64 lits — 7 390 000 $

SAINT-GEORGES

CENTRE HOSPITALIER BEAUCE-ETCHEMIN
Agrandissement et réaménagement de l'urgence — 19 741 000 $

SAINT-JÉRÔME

CHSLD VILLA SOLEIL
Construction d'un CHSLD de 149 lits — 15 345 000 $

SAINT-LAURENT

CHSLD - CLSC SAINT-LAURENT
Relocalisation du Foyer pour personnes âgées de Saint-Laurent — 15 650 000 $

SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES

LES CLSC ET CHSLD DE PORTNEUF
CENTRE D'HÉBERGEMENT
SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES
Agrandissement et réaménagement
pour mise aux normes — 4 482 000 $

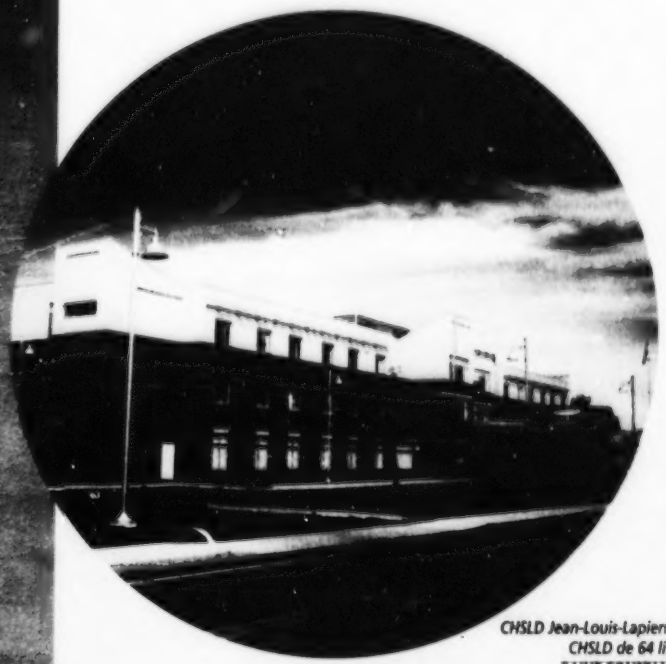

CHSLD Jean-Louis-Lapierre
CHSLD de 64 lits
SAINT-CONSTANT

CHSLD de la Côte Boisée inc.
CHSLD de 128 lits
TERREBONNE

SAINT-ROMUALD

COMPLEXE DE SANTÉ ET
CLSC PAUL-GILBERT
Point de service à Saint-Romuald
Réaménagement pour relocaliser
le CLSC Paul-Gilbert — 3 691 000 $

SEPT-ÎLES

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE SEPT-ÎLES
RÉSIDENCE GUSTAVE GAUVREAU
Agrandissement et réaménagement — 6 715 000 $

TERREBONNE

CHSLD DE LA CÔTE BOISÉE INC.
Construction d'un CHSLD de 128 lits — 14 305 000 $

VAUDREUIL-DORION

LE REGROUPEMENT DES CHSLD DES TROIS RIVES
CENTRE D'ACCUEIL VAUDREUIL
Réaménagement et agrandissement de 32 lits — 3 821 000 $

PROPRIÉTÉS D'ÉTABLISSEMENTS

BAIE-COMEAU

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL
BAIE-COMEAU
PAVILLON LE ROYER
Agrandissement et rénovation fonctionnelle — 24 785 000 $

GREENFIELD PARK

HÔPITAL CHARLES LEMOYNE
Ajout d'un plateau technique
de réadaptation et réaménagement — 10 450 000 $

LACHUTE

HÔPITAL D'ARGENTEUIL
Relocalisation du CLSC
Argenteuil et du Point de service
du Centre jeunesse de Lachute — 2 652 000 $

MARIA

CENTRE HOSPITALIER BAIE-DES-CHALEURS
Agrandissement et rénovation — 7 518 000 $

MATANE

FOYER D'ACCUEIL DE MATANE
Agrandissement pour ajout de 32 lits
et rénovation fonctionnelle — 5 944 000 $

CLSC-CHSLD
Sainte-Rose
Alcool
Laval

MONTRÉAL

CENTRE HOSPITALIER NOTRE-DAME
DE LA MERCI
Réaménagement des unités de soins
au CHSLD La Visitation — 3 300 000 $

RIVIÈRE-DU-LOUP

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL
DU GRAND-PORTAGE
Travaux de sécurité vétusté, sécurité
incendie, rénovation de l'urgence et
de la médecine nucléaire — 11 690 000 $

SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

CENTRE D'ACCUEIL LA PETITE-NATION
Agrandissement pour ajout de 24 lits — 3 308 000 $

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DU SUROIT
Réaménagement de la salle d'urgence — 3 500 000 $

SALLUIT

CENTRE DE SANTÉ INUULITSIVIK
DISPENSAIRE DE SALLUIT
Construction d'un nouveau CLSC et de 6 unités de logement — 7 696 000 $

SHERBROOKE

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE
GÉRIATRIE DE SHERBROOKE
PAVILLON ARGYLL
Agrandissement et réaménagement — 9 123 000 $

TROIS-RIVIÈRES

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL
DE TROIS-RIVIÈRES
PAVILLON SAINTE-MARIE
Agrandissement et réaménagement pour l'implantation
du centre régional de radiothérapie — 16 638 000 $

Agrandissement et implantation de
l'imagerie par résonance magnétique — 3 961 000 $

WASKAGANISH

CONSEIL CRI DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES
DISPENSAIRE DE WASKAGANISH
Construction d'un dispensaire et de résidences à Waskaganish — 6 763 000 $

Rapport de la direction

Les états financiers de la Corporation d'hébergement du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 3 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Le Président-directeur général,

Michel Salvas

Québec, le 29 juin 2000

Rapport du vérificateur

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 2000 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent, l'état du capital d'apport et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Guy Breton

Guy Breton, FCA

Québec, le 29 juin 2000

Opérations et excédent

De l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Revenus		
Subvention du gouvernement du Québec	199 373	189 177
Subvention du gouvernement du Canada (note 4)	1 214	1 125
Contributions des locataires	1 291	1 346
Intérêts sur créances du gouvernement du Québec	6 461	27 332
Intérêts sur créances des établissements	11 735	14 167
	220 074	233 147
Dépenses		
Intérêts sur emprunts - net (note 5)	219 717	232 814
Frais de gestion - net (note 6)	162	180
Autres dépenses - net (note 7)	195	153
	220 074	233 147
AUTRES OPÉRATIONS		
Revenu de location - net (note 8)	942	577
Gain (Perte) sur aliénation d'immobilisations	(647)	164
	295	741
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	295	741
EXCÉDENT AU DÉBUT	741	-
EXCÉDENT À LA FIN	**1 036**	**741**

Capital d'apport

De l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
SOLDE AU DÉBUT	334 727	299 834
Subventions du gouvernement du Québec :		
Remboursement de la dette à long terme (capital) - sur les immobilisations de la Corporation	45 890	23 580
Excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût à la date d'acquisition	25 793	6 776
Contributions des locataires	686	4 537
SOLDE À LA FIN	**407 096**	**334 727**

Bilan au 31 mars 2000

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
À court terme		
Placements temporaires - au coût	49 199	500
Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	62 545	55 731
Débiteurs	318	309
Créances à recevoir échéant en deçà d'un an (note 10)	123 146	-
	235 208	56 540
Créances à recevoir (note 10)	2 726 851	3 230 636
Immobilisations (note 11)	1 375 090	1 227 355
Études d'avant-projet	21 122	9 812
	4 358 271	**4 524 343**
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	1 595	5 035
Créditeurs et retenues à payer	23 728	40 004
Intérêts courus (note 12)	74 218	74 309
Versements sur la dette à long terme échéant en deçà d'un an (note 14)	150 258	-
	249 799	119 348
Emprunts temporaires (note 13)	1 325 641	1 673 546
Dette à long terme (note 14)	2 374 699	2 395 981
	3 950 139	4 188 875
AVOIR (notes 1 et 15)		
Capital d'apport	407 096	334 727
Excédent	1 036	741
	408 132	335 468
	4 358 271	**4 524 343**

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 17)
ÉVENTUALITÉS (note 18)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel Salvas, président

Claude Desjardins, vice-président

x de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	295	741
Ajustements pour :		
Perte (Gain) sur aliénation d'immobilisations	647	(164)
	942	577
Variation des éléments liés à l'exploitation		
Subventions courues et à recevoir	(6 814)	(30)
Débiteurs	(9)	(25)
Créditeurs et retenues à payer	(1 257)	2 043
Intérêts courus	(91)	7 758
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(7 229)	10 323
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émissions de dettes à long terme	484 638	358 640
Remboursements de la dette à long terme	(355 662)	(94 042)
Capital d'apport	46 576	28 117
Emprunts temporaires – net	(347 905)	91 213
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(172 353)	383 928
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations excluant l'excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût d'acquisition	(142 371)	(178 360)
Produit d'aliénation d'immobilisations	-	490
Créances à recevoir :		
Augmentation des créances	(198 843)	(695 885)
Encaissements	582 745	477 949
Études d'avant-projet :		
Augmentation	(12 329)	(8 400)
Encaissements	2 519	4 310
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	231 721	(399 896)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	52 139	(5 645)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	(4 535)	1 110
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 19)	**47 604**	**(4 535)**

tes complémentaires

31 mars 2000

1. CONSTITUTION, MISSION ET OPÉRATIONS

La Corporation d'hébergement du Québec était jusqu'au 30 novembre 1999 une corporation sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. La Corporation est devenue, le 1er décembre 1999, une personne morale à fonds social, constituée en vertu de la Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec (1999, Chapitre 34).

Le capital-actions autorisé de la Corporation est de 5 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune. Au 31 mars 2000, aucune n'a été émise. Les actions de la Corporation seront détenues par le gouvernement du Québec.

La Corporation a pour mission d'offrir aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, moyennant considération et dans un objectif d'autofinancement, l'expertise technique et financière ainsi que le financement nécessaire à la gestion, la construction, l'entretien et l'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures sociosanitaires. Les articles de la loi permettant à la Corporation de s'autofinancer sont entrés en vigueur seulement le 1er avril 2000.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement de santé et de services sociaux, une régie régionale ou un conseil régional visé à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) ou à la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre ou par le gouvernement.

Jusqu'au 31 mars 2000, la Corporation louait la majorité de ses immeubles à des établissements désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour en assurer l'exploitation aux termes d'un bail type dont le tarif, pour la plupart de ceux-ci, était établi à la valeur nominale de 1 $. Ce bail prévoyait que le locataire devait assumer toutes les obligations relatives à l'immeuble et même celles qui relèvent normalement d'un propriétaire telles que les réparations majeures, l'entretien, les assurances, etc.

2. FINANCEMENT ET MODALITÉS D'OPÉRATION

Terrains, bâtisses, mobilier et équipement

Les projets de construction et de réfection de grande envergure de la Corporation ainsi que les acquisitions d'immobilisations doivent être autorisés au préalable par le gouvernement du Québec et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

Les acquisitions et les projets de construction et de réfection, lorsque terminés, sont financés par des emprunts à long terme. Jusqu'au 31 mars 2000, le remboursement du principal et des intérêts de ces emprunts est acquitté annuellement à même des subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

Financement des études d'avant-projet ainsi que des projets de construction et de réfection des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par le gouvernement

Les études d'avant-projet ainsi que les projets de construction et de réfection de grande envergure des établissements du réseau de la santé et des services sociaux doivent être autorisés au préalable par le gouvernement du Québec et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

La Corporation a recours à des emprunts temporaires pour financer ces projets. Le principal et les intérêts de ces emprunts temporaires sont remboursés à la Corporation par l'établissement lorsque celui-ci finance le projet à long terme.

La Corporation a également recours à des emprunts temporaires pour financer les études d'avant-projet. Lorsque les projets se réalisent, le capital et les intérêts de ces emprunts temporaires sont financés à long terme de la même façon que les autres coûts des projets de construction et de réfection auxquels ils se rapportent.

Financement des projets de construction et de réfection ainsi que de l'acquisition de mobilier et d'équipement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par les régies régionales de la santé et des services sociaux

Les régies régionales de la santé et des services sociaux autorisent et financent des projets de construction et de réfection de moindre envergure ainsi que l'acquisition du mobilier et d'équipement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Jusqu'au 31 mars 2000, la Corporation a eu d'abord recours à des emprunts temporaires puis à des emprunts à long terme pour financer ces projets. Le ministre de la Santé et des Services sociaux accorde des subventions à la Corporation pour rembourser le capital et les intérêts des emprunts à long terme contractés avant le 1er avril 2000.

Financement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux relatif à des activités de fonctionnement, à des immobilisations, aux coûts du programme de départs volontaires et aux coûts de transition découlant de la transformation du réseau

Les établissements ont recours à des emprunts auprès de la Corporation pour financer le paiement de dépenses courantes de fonctionnement, de dépenses en immobilisations, ainsi que les coûts du programme de départs volontaires et les coûts de transition découlant de la transformation du réseau.

Ces emprunts sont faits avec l'autorisation préalable de la régie régionale ou du ministère selon les modalités et conditions qu'ils déterminent. Le principal et les intérêts sont remboursés à la Corporation par les établissements.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Créances à recevoir - Financement des projets de construction et de réfection des établissements du réseau de la santé et des services sociaux

Les créances à recevoir incluent les coûts relatifs à la construction et à la réfection des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les frais de gestion ainsi que les frais de financement à court terme. Ces frais de gestion et de financement sont imputés jusqu'au remboursement des coûts par l'établissement pour les projets autorisés par le gouvernement ou jusqu'au moment où la Corporation finance à long terme les projets autorisés par les régies régionales de la santé et des services sociaux.

Études d'avant-projet

Les coûts des études d'avant-projet incluent les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le gouvernement si les projets ne se réalisent pas.

Immobilisations

Les terrains et bâtisses achetés par la Corporation sont inscrits au plus élevé du coût ou de l'évaluation municipale au moment de leur acquisition. Dans les cas où le coût d'acquisition d'une immobilisation est supérieur à l'évaluation municipale et que la valeur des avantages économiques futurs qui s'y rattachent est inférieure au coût, la valeur comptable de l'immobilisation est réduite jusqu'à concurrence de l'évaluation municipale. La réduction de valeur d'immobilisation est imputée aux opérations de l'exercice.

Les projets en cours de construction et de réfection comprennent, en plus de la valeur comptable des bâtisses, les frais de gestion, les frais de financement à court terme, les frais d'escompte et d'émission de la dette à long terme, lors d'un premier financement et dans certains cas le mobilier et l'équipement. Les frais de financement à court terme sont imputés aux projets en cours jusqu'au premier jour du mois qui survient 90 jours après la date d'acceptation provisoire des travaux.

Les coûts des travaux de réfection aux deux immeubles que la Corporation administre sont financés à même les revenus nets générés par l'exploitation de ceux-ci et sont inscrits aux opérations de l'exercice.

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre de la valeur comptable et de la valeur de réalisation nette.

Les immobilisations ne sont pas amorties.

Subventions

Les subventions accordées par le gouvernement du Québec sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception de celles relatives au remboursement du capital des dettes à long terme contractées pour le financement des immobilisations qui sont inscrites lors de leur encaissement.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le ministère de la Santé et des Services sociaux met du personnel ainsi que différents services de soutien à la disposition de la Corporation tels que service téléphonique, allocation d'espace, mobilier, articles de bureau, etc. La majorité de ces dépenses est facturée par le ministère à la Corporation à titre de frais de gestion.

Les frais de gestion facturés relatifs aux activités de construction sont capitalisés aux projets en cours au poste immobilisations lorsqu'ils concernent les projets de la Corporation. Ils sont capitalisés aux créances à recevoir lorsqu'ils concernent les projets de construction et de réfection des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par le gouvernement.

Les frais de gestion facturés relatifs aux activités de financement sont imputés aux opérations de l'exercice lorsqu'ils concernent des frais de financement non capitalisés. Ils sont capitalisés aux études d'avant-projet et aux projets de construction et de réfection aux postes créances à recevoir et immobilisations lorsqu'ils concernent des frais de financement capitalisés.

Autres dépenses imputées

La Corporation impute une partie de l'excédent du coût des autres dépenses sur les autres revenus aux études d'avant-projet et aux projets de construction et de réfection dans la même proportion que les intérêts sur emprunts temporaires.

4. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu de l'article 95 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-11), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût du financement de projets d'habitation. À cet égard, 24 immeubles ont été déclarés admissibles à ces contributions.

5. INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS - NET

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
INTÉRÊTS SUR DETTE À LONG TERME		
Obligations	56 013	58 867
Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec	120 080	113 556
Emprunts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	4 809	4 845
Hypothèques immobilières de la Société d'habitation du Québec	2 851	2 684
Solde de prix de vente de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	625	682
Autres hypothèques immobilières	1 625	1 676
	186 003	182 310
INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRES		
Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec	29 957	34 536
Emprunts du gouvernement du Québec	808	1 378
Autres emprunts temporaires	42 449	49 414
	73 214	85 328
Moins :		
Intérêts sur emprunts temporaires imputés aux études d'avant-projet et aux projets de construction et de réfection de la Corporation et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux	39 500	34 824
	33 714	50 504
	219 717	**232 814**

6. FRAIS DE GESTION - NET

Frais de gestion facturés par le ministère de la Santé et des Services sociaux	4 044	4 053
Moins :		
Frais imputés aux études d'avant-projet et aux projets de construction et de réfection de la Corporation et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux	3 882	3 873
	162	**180**

7. AUTRES DÉPENSES - NET

Frais de fiduciaire des emprunts	139	109
Frais relatifs à l'informatique	26	17
Honoraires professionnels	119	120
Coût des projets non réalisés	989	-
Autres	170	25
	1 443	271
Subvention du gouvernement du Québec pour les projets non réalisés	(989)	-
Autres revenus	(16)	(7)
	(1 005)	(7)
	438	264
Moins :		
Autres dépenses imputées aux études d'avant-projet et aux projets de construction et de réfection de la Corporation et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux	243	111
	195	**153**

8. REVENU DE LOCATION – NET

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	

La Corporation administre deux de ses immeubles qu'elle loue principalement à des établissements ou organismes désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

REVENUS		
Loyers :		
De base*	1 432	1 277
Additionnels	454	451
Stationnement	422	398
Autres	162	144
	2 470	2 270
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	113	97
Chauffage	110	94
Électricité	402	389
Entretien et réparations	501	689
Assurances	26	25
Sécurité	182	187
Stationnement	68	82
Divers	23	22
	1 425	1 585
REVENU DE LOCATION - AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	1 045	685
Travaux de réfection	103	108
REVENU DE LOCATION - NET	**942**	**577**

* Considérant que le financement du coût d'acquisition d'un des deux édifices administrés par la Corporation doit s'autofinancer à même les revenus de location, des loyers de base ont été comptabilisés à titre de contributions des locataires comme suit :

- 0,2 M$ (1999 : 0,1 M$) à l'état du capital d'apport pour la partie capital ;
- 0,4 M$ (1999 : 0,4 M$) à l'état des opérations et excédent pour la partie intérêt.

9. SUBVENTIONS COURUES ET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Subventions courues et à recevoir relatives au remboursement des :

Intérêts sur dette à long terme	61 247	57 010
Intérêts sur emprunts temporaires	141	(1 329)
Frais de gestion	73	26
Projets non réalisés	989	-
Autres dépenses	95	24
	62 545	**55 731**

10. CRÉANCES À RECEVOIR

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Gouvernement du Québec		
Financement des projets de construction et de réfection ainsi que de l'acquisition de mobilier et d'équipement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par les régies régionales de la santé et des services sociaux[1]	1 988 765	1 854 846
Financement du coût du programme de départs volontaires et des coûts de transition découlant de la transformation du réseau, taux d'intérêt fixé en fonction du coût des emprunts temporaires et modalités de remboursement variables déterminées par le gouvernement	3 598	517 376
	1 992 363	2 372 222
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux ou Régies régionales de la santé et des services sociaux		
Financement des projets de construction et de réfection autorisés par le gouvernement	556 632	508 069
Financement temporaire des échéances obligataires en attente de refinancement	180 299	79 289
Financement d'activités relatives au fonctionnement et à des immobilisations, taux d'intérêt fixé en fonction du coût des emprunts temporaires et modalités de remboursement variables déterminées par les régies régionales	120 703	271 056
	857 634	858 414
	2 849 997	3 230 636
Créances échéant en deçà d'un an		
Gouvernement du Québec[1]	123 146	-
	2 726 851	**3 230 636**

1. Ces créances seront encaissées au même rythme que le remboursement des emprunts auxquels elles se rapportent. Ainsi des créances de 1 816,8 M$ (1999 : 1 802,2 M$) concernent des emprunts à long terme dont les taux d'intérêt varient entre 4,75 % à 12,5 %. Ces emprunts viendront à échéance entre 2001 et 2023. Au 31 mars 2000, des créances de 172,0 M$ (1999 : 52,6 M$) concernaient du financement temporaire.

   Jusqu'au 31 mars 2000, les dettes à long terme étaient acquittées à même des subventions du gouvernement du Québec. Ainsi pour 1999, aucune portion à court terme de la dette à long terme n'était présentée au passif à court terme. Par conséquent, aucune portion à court terme des créances à recevoir n'était présentée.

   À compter du 1er avril 2000, selon une entente à intervenir entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Corporation, le solde de ces créances devrait être assumé par le réseau de la santé et des services sociaux.

11. IMMOBILISATIONS

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Immobilisations destinées à la location :		
Terrains	78 570	73 513
Bâtisses	1 197 703	941 219
Mobilier et équipement	20 778	6 012
Projets en cours de construction et de réfection		
- Bâtisses	71 292	204 250
- Mobilier et équipement	-	427
	1 368 343	1 225 421
Immobilisations destinées à la vente :		
Terrains	1 821	754
Bâtisses	4 926	1 180
	6 747	1 934
	1 375 090	**1 227 355**

12. INTÉRÊTS COURUS

Société d'habitation du Québec	2 095	1 976
Fonds de financement du gouvernement du Québec	49 026	48 214
Commission de la santé et de la sécurité du travail	145	159
Autres emprunts	22 952	23 960
	74 218	**74 309**

13. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Fonds de financement du gouvernement du Québec	466 765	749 000
Gouvernement du Québec	3 000	-
Autres emprunts	855 876	924 546
	1 325 641	**1 673 546**

Le financement temporaire des échéances obligataires en attente de refinancement et le paiement des frais d'escompte et d'émission pour le refinancement réalisé subséquemment par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ont été confiés à la Corporation par le gouvernement. À cet égard, ainsi que pour le financement temporaire de ses propres échéances obligataires en attente de refinancement, la Corporation a contracté des emprunts temporaires au montant de 242,1 M$ (1999 : 82,1 M$).

De plus, des emprunts temporaires au montant de 1 083,5 M$ (1999 : 1 591,4 M$) ont été contractés pour le financement :

- des projets de construction et de réfection ainsi que certaines acquisitions d'immobilisations de la Corporation ;
- des études d'avant-projet ainsi que des projets de construction et de réfection des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par le gouvernement ;
- des projets de construction et de réfection ainsi que l'acquisition de mobilier et d'équipement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par les régies régionales pour lesquels la Corporation procédera à un financement à long terme ;
- d'activités relatives au fonctionnement et à des immobilisations des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que les coûts du programme de départs volontaires et les coûts de transition découlant de la transformation du réseau.

DETTE À LONG TERME*

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec**		
4,75 % à 14,65 %, échéant de 2001 à 2019	505 202	612 349
Sans intérêt pour certaines périodes et portant intérêt pour le reste à des taux de 68 % à 180 % (taux effectif de 10,24 % à 11,65 %) échéant de 2002 à 2015	35 500	38 500
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 5,25 % à 10,25 %, échéant de 2001 à 2023	1 865 832	1 627 070
Emprunts remboursables à la Société canadienne d'hypothèques et de logement par anticipation sans dédommagement et garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 5,875 % à 8 %, échéant de 2018 à 2032	59 056	59 508
Hypothèques immobilières remboursables à la Société d'habitation du Québec par anticipation sans dédommagement et garanties par des immobilisations d'une valeur comptable de 171,1 M$, 6,875 % à 8 %, échéant de 2019 à 2029	36 906	34 609
Solde de prix de vente à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, garanti par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 7,50 %, échéant en l'an 2007	7 705	8 521
Autres hypothèques immobilières garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec et par des immobilisations d'une valeur comptable de 9,2 M$, 10,66 % à 11,25 %, échéant en l'an 2005	14 756	15 424
	2 524 957	2 395 981
Versements échéant en deçà d'un an	150 258	-
	2 374 699	**2 395 981**

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	Fonds de financement du gouvernement du Québec	Société d'habitation du Québec	Commission de la santé et de la sécurité du travail	Autres	Total des versements	Remboursements devant faire l'objet d'un refinancement	Versements nets
			(en milliers de dollars)				
2001	253 871	562	877	138 284	393 594	243 336	150 258
2002	97 133	603	943	147 513	246 192	99 755	146 437
2003	241 652	648	1 013	68 012	311 325	204 074	107 251
2004	349 662	696	1 089	25 097	376 544	292 350	84 194
2005	115 662	748	1 171	70 314	187 895	103 488	84 407

*Jusqu'au 1er avril 2000, les dettes à long terme étaient acquittées à même des subventions du gouvernement du Québec. Ainsi pour 1999, les versements échéant en deçà d'un an n'étaient pas présentés au passif à court terme.

**Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec constitué pour acquitter une partie des obligations de la Corporation s'élève à 155,4 M$ au 31 mars 2000 (1999 : 183,0 M$). Ce Fonds est géré par le ministre des Finances.

VIREMENT DU CAPITAL D'APPORT AU DÉFICIT

À la suite d'une décision du conseil d'administration de la Corporation, un virement de 15,4 M $ a été effectué le 31 mars 1998 du capital d'apport au déficit afin de combler le déficit résultant de la réduction de valeur d'immobilisations.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le but de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt sur les activités de financement temporaire, la Corporation a conclu des contrats de garantie de taux d'intérêt. Les contrats conclus sont pour une durée inférieure à une année.

	2000		1999	
	(en milliers de dollars)			
	Juste Valeur	Capital contractuel	Juste Valeur	Capital contractuel
Ventes	(199)	674 000	191	725 000

Un placement temporaire de 0,7 M$ (1999 : 0,5 M$) est donné en garantie de certains contrats.

ÉVENTUALITÉS

Financement des franchises attenantes aux polices d'assurance responsabilité civile et professionnelle des établissements participant au programme d'assurance de l'Association des hôpitaux du Québec

En vertu de l'article 472.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., chapitre S-4.2), la Corporation d'hébergement du Québec peut garantir l'exécution de toute obligation à laquelle une association reconnue par le ministre en vertu de l'article 267 de cette même loi est tenue relativement à la gestion d'une franchise afférente à un contrat d'assurance négocié et conclu par cette association à l'avantage de ses membres. Elle peut également avancer à cette association toute somme jugée nécessaire dans le cadre de cette gestion.

Le ministre peut, aux conditions déterminées par le gouvernement, rembourser à la Corporation d'hébergement du Québec toute somme qu'elle peut être appelée à verser en vertu de cette garantie.

19. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Placements temporaires	49 199	500
Chèques en circulation moins encaisse	(1 595)	(5 035)
Espèces et quasi-espèces	**47 604**	**(4 535)**

Les intérêts payés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 259,3 M$ (1999 : 259,9 M$)

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.